

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DASES 224** Convention entre l'Etat et la Ville de Paris relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens.

**Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles les articles L 2511-2 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver la signature avec le Rectorat de Paris d'une convention relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Etat, représenté par le Recteur de l'Académie de Paris, une convention relative à la prévention sanitaire des élèves dans les établissements publics parisiens, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante, d'un montant de 1.945.800 euros au titre de l'année 2019, sera inscrite à la rubrique 412, destination 4120007, chapitre 934, nature 74718 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondant au soutien à la formation des collégiens aux gestes de premiers secours, d'un montant maximal de 100.000 euros au titre de l'année 2019, sera inscrite à la rubrique 412,

destination 4120005, chapitre 934, nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**